

FRAIS DE GARDE PERISCOLAIRE 2021

Pour les enfants de 6 ans (au 01/09/2020) à 11 ans à charge

ASIA Garde Périscolaire à partir du **01/09/2020** au **30/06/2021**
(Hors Vacances Scolaires et hors mercredis récréatifs)

1 dossier par année scolaire

Rectorat

Service Action Sociale

Tél. : 03 83 86 22 17 Dépt 54 – 57 // Tél : 03 83 86 22 47 Dépt 55 – 88 // courriel : ce.action-sociale@ac-nancy-metz.fr

A retourner au Rectorat de Nancy-Metz
DPAE/3 - Service Action Sociale
C.O. N° 30013
54035 NANCY CEDEX

DATE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER le 16 septembre 2021

Tout dossier parvenu au rectorat incomplet ou après cette date limite sera refusé (cachet de la poste faisant foi)

Cette aide facultative est accordée aux personnes remplissant les conditions requises, **dans la limite des crédits disponibles**

N° Sécurité Sociale :

NOM et PRENOM du demandeur : **Date de naissance** :

NOM de famille (naissance) : **Lieu de naissance** :

ADRESSE PERSONNELLE :

Adresse mel : **Tél: Personnel** :

Préciser si vous êtes dans un établissement : PUBLIC PRIVE

Titulaire/Stagiaire - contractuel(le) - AESH - AED - Apprenti(e) Fonction Publique État - Agent jeunesse et sport

Retraité(e) de l'éducation nationale depuis le dernier grade :
et dernier établissement fréquenté :

Votre grade actuel : **Temps partiel** : oui non si oui, depuis quelle date :

Établissement et lieu d'exercice : **Tél: Prof** :

Situation de famille : Célibataire pacsé(e) vie maritale veuf(ve) marié(e) séparé(e) divorcé(e)

Indiquer la date du changement de situation :

NOM et PRENOM du conjoint : **Date de naissance** :

Profession du conjoint :

Employeur du conjoint :

Nombre d'enfants à charge au moment de la demande :

Enfant(s) uniquement concerné(s) par la demande :

Nom - Prénom et Date de naissance	Nom - Prénom et Date de naissance
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

ATTESTATION (1 par enfant à charge)
(enfant de 6 ans (au 01 septembre 2020) à 11 ans)

1ère Partie

A COMPLÉTER PAR LE RESPONSABLE DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Responsable de la structure d'accueil : Je soussigné(e)

(Nom et adresse complète) :

certifie que l'enfant : NOM : Prénom :

Date de naissance : Age de l'enfant ans, est bien inscrit au sein de la structure d'accueil désignée ci-dessus

École fréquentée par l'enfant : (Nom et adresse complète) :

Classe :

HORS VACANCES SCOLAIRES

Âge de l'enfant au 01/09/2020 : <input type="text"/>	Dates concernées : du <input type="text"/> au <input type="text"/>	Montant payé par la famille hors cantines scolaires : <input type="text"/> €
--	--	--

Date et Signature originale du responsable

Cachet du centre d'accueil obligatoire

2ème Partie

A COMPLÉTER PAR L' EMPLOYEUR DU CONJOINT

(Ne pas remplir si le conjoint travaille également dans l'Académie de Nancy-Metz)

Je soussigné(e)

Société Établissement Administration

certifie que M. - Mme - Mlle employé(e) dans nos services .

a bénéficié d'une participation d'un montant de : .€ pour les périodes de septembre 2020 à Juin 2021.

n'a perçu et ne percevra aucune participation pour l'aide à la garderie périscolaire au titre de l'année 2020 / 2021.

Date et Signature Originale du responsable Hiérarchique

Cachet (de l'Entreprise, Société, Administration)

3ème Partie

A COMPLÉTER PAR LE DEMANDEUR

Je soussigné(e) (Nom et prénom) : né(e) le

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués sur ce document

A , le

Signature du bénéficiaire ⇨ ⇨ ⇨ ⇨

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article 441.1 du Code pénal). L'organisme débiteur peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (article L.583-3 du code de la sécurité sociale).

1 dossier par an

Bénéficiaires de l'action sociale :

- ▶ les agents stagiaires ou titulaires, en activité, rémunérés sur le budget de l'État
- ▶ les agents non titulaires rémunérés sur le budget de l'État (contractuels, AESH «mission d'aide individuelle» (contrat avec le rectorat ou la DSDEN), enseignants du privé (étab. sous contrat)) sous réserve que leur contrat initial au moment de la demande soit conclu pour une durée égale ou supérieure à 6 mois
- ▶ les Maîtres agréés à titre définitif exerçant dans un établissement privé sous contrat, en activité et rémunérés sur le budget de l'État
- ▶ les assistants d'éducation (AED) et les AESH «mission d'aide mutualisée» recrutés et rémunérés par les EPLE sous réserve que leur contrat initial au moment de la demande soit conclu pour une durée égale ou supérieure à 6 mois
- ▶ les retraités de l'enseignement public domiciliés dans l'académie de Nancy-Metz
- ▶ les retraités de l'enseignement supérieur radiés des cadres avant l'intégration de leur établissement à l'Université de Lorraine et domiciliés dans l'académie de Nancy-Metz
(Intégration à l'UL : Nancy 1 : janvier 2009 / Université de Metz : janvier 2010 / INPL : janvier 2010 / Nancy 2 : janvier 2011 / ENSAM : janvier 2015 / ENIM : Janvier 2016)
- ▶ les ayants droit (veufs, veuves non remariés titulaires d'une pension de réversion, tuteur d'orphelins d'un agent de l'Éducation Nationale)
- ▶ les apprentis de la fonction publique État

Pièces à joindre à la 1ère demande d'aide de l'année civile

- photocopie de l'avis d'impôt **2020** sur les revenus de l'année **2019** (toutes les pages).
En cas de vie maritale joindre les justificatifs fiscaux de chacun des conjoints.
- pour les non-titulaires : copie de l'arrêté de nomination et contrat de travail conclu pour une durée initiale égale ou supérieur à 6 mois
- photocopie du dernier bulletin de salaire (ou de pension) du demandeur et du conjoint en votre possession
- RIB récent et lisible du demandeur obligatoirement identique au bulletin de salaire mentionnant vos nom, prénom et adresse actualisée
- photocopie du livret de famille
- photocopie de l'extrait de jugement de divorce ou de l'ordonnance de non-conciliation (extrait relatif à la garde des enfants et pension alimentaire)
- Toute pièce prouvant un changement de situation depuis le **31.12.2019**

Pièces justificatives à joindre impérativement à la demande

- Demande « frais de garde périscolaire 2021 » (page 1/3)
- Attestation (une par enfant) ci-dessus avec les 3 parties complétées, datées et signées par les différentes parties (page 2/3)
- une enveloppe à votre adresse actuelle (non timbrée),
- pour les apprentis de la fonction publique État : copie du contrat d'apprentissage

Aucun dossier incomplet ne sera pris en considération

Quotient familial à ne pas dépasser : **14 200 euros**

Mode de calcul du quotient familial :
$$\frac{\text{Revenu Brut Global (ou revenu mondial)}}{\text{nombre de parts fiscales}}$$

Montant de l'aide accordée : 70% du reste à charge dans la limite de 120,00 €

Date limite de dépôt du dossier : le **16 septembre 2021**

Feuillet à conserver par le demandeur

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article 441.1 du Code pénal). L'organisme débiteur peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (article L.583-3 du code de la sécurité sociale).